



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

RUM :
Référence Unique du Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Centre Morbihan Communauté à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Centre Morbihan Communauté. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Objet du mandat : Redevance annuelle du service d'assainissement non collectif et/ou de votre contrat de maintenance avec entretien des ouvrages (vidange et dépannage)

Votre nom :

Votre adresse :

.....

Vos coordonnées bancaires :

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--

Merci de joindre un RIB (au format IBAN) à cette demande

Nom du créancier : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE
 Service Assainissement
 27, Rue de Rennes – BP 3 - 56660 SAINT-JEAN BREVELAY

Type de paiement : Paiement ponctuel

Fait le : **à**

Signature :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE PRELEVEMENT

Mode de prélèvement proposé :

- Prélèvement à l'échéance :

Prélèvement de la somme globale sur votre compte bancaire

Vous changez de compte bancaire :

Vous devez signer une nouvelle autorisation de prélèvement sur le nouveau compte :

- En vous adressant au service Assainissement.
- Le formulaire est aussi disponible sur www.centremorbihancommunaute.bzh.

Renoncer au prélèvement :

Vous pouvez résilier votre contrat par courrier auprès du service Assainissement.

Echéances impayées :

Si un prélèvement ne peut pas être effectué à cause d'une insuffisance de provision sur votre compte ou d'un autre motif, vous recevrez une lettre de rappel émanant de la Trésorerie de Locminé.

Où vous renseigner :

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Service Assainissement

27, Rue de Rennes – BP 03

56660 SAINT-JEAN BREVELAY

Téléphone : 02 97 60 43 42 - Fax : 02 97 60 34 24

Mail : accueil@saint-jean-brevelay.fr

Adresse internet : www.centremorbihancommunaute.bzh